



ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2023-2024

A - COTISATIONS	TARIF
Cotisation unique annuelle du club (Gratuité pour les nouveaux clubs)	70
Cotisation proportionnelle par licencié Seniors, Féminines et Vétérans	9
Cotisation proportionnelle par licencié Loisirs, U19, Dirigeants	6
Membres individuels (Comité Directeur et Commissions)	14
 B - CAISSE DE SOLIDARITE	
Par équipe Seniors, Féminines, Vétérans, Loisirs	23
Par officiel	4
 C - ENGAGEMENT LIBRE	
Engagement championnat D1	323
Engagement championnat D2	300
Engagement championnat D3	265
Engagement championnat D4	231
Engagement championnat seniors à 8	92
Engagement Coupes et Challenges	104
Engagement Journées de Rentrées et Journées Nationales U7/U9	50
Engagement Journées Jeunes Futsal	55
 D - FRAIS ADMINISTRATIFS PAR CLUB	
FFF, Ligue, D1, D2, D3	110
D4	87
Seniors à 8	75
Autres catégories	69
 E - AVANCE COMPTE CLUB (PROVISION DE BASE)	
FFF, Ligue, D1, D2, D3	500
D4	370
Seniors à 8	245
Club de jeunes	190
Nouveau club (versement intégral avant début compétions)	500
 F - FRAIS D'ORGANISATION	
Des rencontres Vétérans/Loisirs	31
Frais d'arbitrage et d'organisation des rencontres Futsal	300

G - AMENDES ADMINISTRATIVES

Feuille de match manquante par semaine de retard	13
Non fourniture dans les délais des documents ou renseignements demandés par le DTF	98
Licence de joueur manquante seniors	13
Licence de joueur manquante jeunes	9
Licence de dirigeant manquante	25
Joueur non licencié participant à une rencontre (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	121
Non respect de sa catégorie d'âge (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	63
Défaut de délégué arbitre (présence ou numéro de licence)	20
Défaut accompagnateur (présence ou numéro de licence)	25
Abandon volontaire du terrain	121
Absence à l'Assemblée Générale du District	121
Absence d'un Club à une réunion de rentrée des éducateurs ou réunion de secteur	64
Absence d'un Club lors d'une convocation devant une commission	63
Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée)	64
Absence à une action du DTF	110
Absence à un plateau football d'animation (doublée pour la 2ème infraction, triplée pour la troisième)	22
Absence bancs de touche	31
Point amende arbitre (voir détail dans le Règlement intérieur de la CDA)	16
Défaut équipes de jeunes	37
Organisation tournoi club le même weekend que les journées de rentrées ou nationales (catégories concernées)	109
Zone technique non tracée	37
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur ou une joueuse (au club)	63
Non saisie ou retard de saisie du résultat d'une rencontre (max. 3/week-end)	25
Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le District	63
Non port des équipements fournis par l'organisateur de la compétition	635
Facturation frais postaux	7
Pénalité pour récidive incident de paiement (2ème convocation devant CLD)	168
Falsification d'une feuille de match	404
Atteinte à l'Ethique Sportive	404

H - FORFAITS :

Premier forfait équipe seniors	55
Deuxième forfait équipe seniors D1, D2 et D3	98
Deuxième forfait équipe seniors D4 et seniors à 8	69
Forfait général équipe seniors	98
Premier forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	25
Deuxième forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	38
Troisième forfait et forfait général équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	44
Match de coupe ou de challenge seniors	98
Match de coupe ou de challenge féminines, jeunes et futsal	44
Forfait lors des deux dernières journées de championnat seniors	635
Forfait lors des deux dernières journées de championnat féminines et jeunes	254
Forfait à partir des demi- finales coupes ou challenges	635

I - STATUTS DE L'ARBITRAGE : PAR ARBITRE MANQUANT

N2 - N3	300
R1	180
R2	140
R3 - D1	120
D2 - D3	50
Les taux sont doublés pour la 2ème année d'infraction, triplés pour la 3ème et quadruplés pour les années suivantes.	

J - DROITS DIVERS :

Réclamations Seniors d'avant match (compétitions District) :	44
Réclamations Jeunes d'avant match (compétitions District) :	32
Réclamations Seniors d'après match (compétitions District) :	50
Réclamations Jeunes d'après match (compétitions District) :	38
Ouverture de dossiers : Litiges et Discipline joueurs	36
Ouverture de dossiers : Discipline Dirigeant et dossier administratif	59
Frais de procédure en Appel devant la Commission Départementale d'Appel	137

K - AUTRES DISPOSITIONS :

Au cours de la saison, les règlements par prélèvement seront suspendus pour tout club ayant 2 rejets de prélèvements. Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque ou espèce ou virement bancaire.